

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT / PSF 2025 – 2028

CRÉER ET DEVELOPPER « L'ÉCOLE DE L'Ô »

Intitulé à valider (alternative : « École française ou fédérale du Bleu ou de l'Eau »)

ACTION LOLF : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (1)
SOUS ACTIONS : SAVOIRS FONDAMENTAUX (AISANCE AQUATIQUE / JAN)

ÉTAT DES LIEUX

Slogan : L'Ô, l'école de la fluidité dans l'élément bleu (à travailler)

Roxana MARACINEANU, ministre des sports de septembre 2018 à mai 2022, a fait de la prévention des noyades une priorité des politiques publiques éducatives et sportives. L'aisance aquatique, au même titre que le savoir nager, est enfin reconnue comme savoir fondamental dans le cadre de la prévention des noyades. Elle doit devenir un domaine partagé par toutes les fédérations aquatiques et subaquatiques ou scolaires et universitaires. Ainsi, la prévention des noyades ne sera plus du seul domaine réservé de la FF Natation, de la FF Triathlon et des professionnels de la filière des métiers de la natation.

De ce cadre, la FFESSM a participé à la première session de formation « aisance aquatique » (2021), proposée par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) à l'ensemble de ses 18 fédérations membres ayant en commun la pratique et le développement des activités aquatiques avec comme postulat de départ que toutes pourraient faire de l'aisance aquatique pour porter la démarche de prévention des noyades.

La FFESSM s'est fortement impliquée dans le projet de refonte de l'école française de natation, porté par le CIAA, intégrant l'aisance aquatique et le savoir nager en sécurité. Un membre du comité directeur national, élu vice-président du CIAA, a pris la charge de piloter le projet au sein du CIAA, accompagné par le CTN de la FFESSM en charge du développement.

Ces travaux avaient pour objectif de proposer une offre élargie à d'autres activités aquatiques et subaquatiques et de faire que la nage avec palmes et l'apnée, pratiques largement développées au sein de nos clubs, puissent apporter une vraie plus-value au dispositif rénové, notamment avec l'intégration d'une dimension manquante essentielle au cursus, à savoir, le « sous l'eau ».

Malheureusement, **avec les états généraux de la filière aquatique, un recentrage autour de la natation s'est opéré**, que ce soit dans les métiers ou dans l'aisance aquatique ou encore le savoir nager en sécurité. Ainsi, à l'issue des travaux, choix a finalement été fait par le CIAA (FFN / FNMNS) d'écarter la FFESSM du périmètre d'intervention en matière d'aisance aquatique et de savoir nager en sécurité au prétexte que nos cadres fédéraux ne sont pas habilités à enseigner la natation, alors qu'il existait jusqu'à présent des formations passerelles permettant à ces derniers de délivrer des attestations de savoir nager. Un véritable recul, contraire à ce qui a fondé la création du groupe de travail et qui a animé toutes ses composantes **à savoir que l'ensemble des cadres des fédérations membres du CIAA puisse mettre en œuvre le niveau « bronze » de l'ensemble des disciplines de l'ENF rénovée (voir schéma de l'EFN ci-après).**

Ce choix de limiter les prérogatives d'intervention de nos cadres au sein de l'ENF à nos seules activités a conduit la FFESSM à se retirer du dispositif et à faire choix de développer son propre dispositif, dénommé « L'École de l'Ô ».

Les objectifs de l' « École de l'Ô » sont de :

- ✓ Contribuer à la prévention des noyades en valorisant nos savoir-faire spécifiques relevant de notre champ délégataire et essentiels à l'aisance aquatique à savoir travailler dans les 3 dimensions intégrant l'immersion et l'apnée
- ✓ Former aux premiers niveaux de pratique, dans les différentes disciplines subaquatiques

Elle cible prioritairement les plus jeunes, tout en intégrant l'intérêt de prévoir un dispositif dédié aux populations « seniors » en difficulté avec l'eau et ainsi « récupérer » des situations phobiques. Un prérequis pour leur permettre de goûter aux bienfaits de la vitamine « bleue » (sport bien-être, sport santé et inclusion sociale).

Un socle de formation des pratiquants commun à toutes les disciplines puis des filières de spécialisation par disciplines seront proposés. Les contenus de formation et de certification couvriront les domaines de la technique, de la sécurité et de l'environnement.

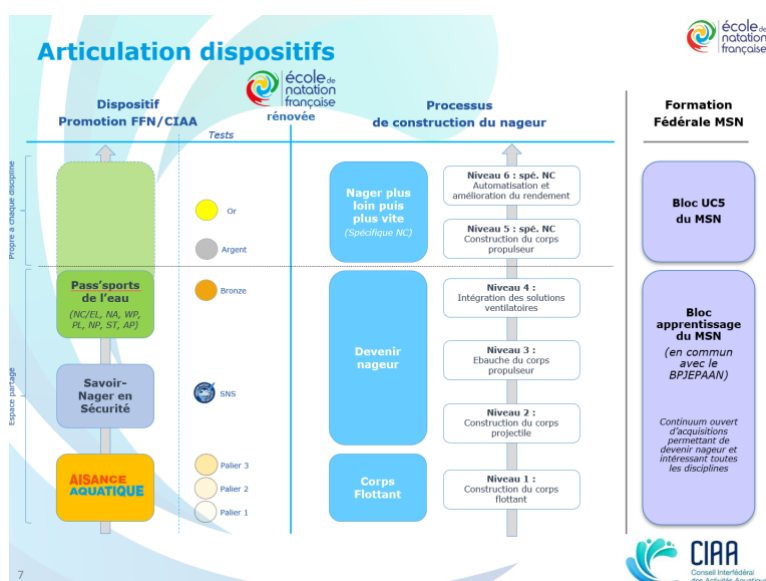
Les disciplines culturelles et scientifiques seront intégrées au dispositif (plongée biologie, plongée souterraine, plongée photo et vidéo, plongée archéologie). Leur attractivité auprès des publics jeunes et des femmes et le lien avec les enjeux relatifs à la connaissance de l'environnement naturel, de la préservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique sont d'évidence.

Il en sera de même de nos outils de sciences participatives (CROMIS) et du carnet de plongée digitalisé.

Principales actions conduites lors de la précédente olympiade

Des actions auprès du ministère des sports ont été régulièrement conduites dans l'objectif de faire reconnaître la capacité des cadres bénévoles et professionnels de la filière plongée d'être acteur de la politique de l'État en matière de prévention des noyades et d'aisance aquatique. En vain.

Dans le cadre des travaux du CIAA pour rénover l'école de natation française (socle commun : aisance aquatique, savoir-nager en sécurité et pass'sports de l'eau), une progression avec 3 niveaux de pratique et de certification (or, argent et bronze) a été conçue en nage avec palmes (NAP) et en apnée. Des fiches promotionnelles à destination des pratiquants et de leurs prescripteur (parents et éducateurs) ont de même été rédigées et offrent une base au travail de création de la future « école fédérale de l'Ô »



De nombreuses décisions de l'exécutif fédéral ont rendu la plongée beaucoup plus accessible en travaillent notamment sur les âges d'accès aux diplômes et les profondeurs d'évolution. Traditionnellement accessible à partir de 8 ans, âge minimum requis pour faire de la plongée en bouteille, l'activité a été rendue accessible sans âge minimum avec un dispositif appelé « étoiles de mer » qui se pratique sans avoir recours à la bouteille. Les univers de formation des jeunes pratiquants sont en cours de révision, intégrant la randonnée subaquatique et l'apnée, avec l'objectif d'un continuum dans les progressions proposées. Les contenus de formation des cadres sont de même en modification afin s'adapter à ces évolutions.

Les formations de cadres sont dorénavant accessibles aux mineurs à partir de 16 ans (les diplômes de moniteur ne sont pas certifiés avant 18 ans dans les disciplines classées en environnement spécifique). Le code du sport a été modifié en conséquence.

Limites

- ✓ La position monopolistique des organisations professionnelles des métiers de la natation
- ✓ La capacité de l'État à reconnaître la FFESSM, ses cadres bénévoles et les professionnels de la filière métier plongée comme légitimement et règlementairement capables de contribuer aux savoirs fondamentaux liés à l'aisance aquatique eu égard à leurs prérogatives et leur savoir-faire reconnu par voie de délégation dans l'espace subaquatique (corps flottant, immersion et apnée)
- ✓ La difficulté de construire un référentiel et une offre activité commun : diversité des activités et fonctionnement en « silo » des commissions nationales sportives
- ✓ Le manque de créneaux piscine ainsi que les horaires souvent inadaptés (tard le soir) qui réduisent l'offre et la fréquence des temps de pratique hebdomadaire (situation aggravée par l'effet JOP sur la natation, le triathlon...)
- ✓ L'entre soi de bon nombre de clubs de plongée avec bouteille qui ne souhaitent pas s'ouvrir à de nouveaux publics, notamment développer des sections jeunes et l'image renvoyée par ces derniers
- ✓ Des contraintes réglementaires renforcées spécifiques aux activités subaquatiques et la codification des niveaux de pratique et d'encadrement (évolutions imposant de modifier le code du sport)
- ✓ La « peur » d'accueillir des mineurs, particulièrement en plongée et en apnée loisir, dans un contexte de société n'acceptant plus le risque
- ✓ Un développement qui repose quasi exclusivement sur l'énergie bénévole pour former, équiper, coordonner les initiatives locales du fait :
 - D'une trop faible professionnalisation des clubs et des organismes déconcentrés de la fédération
 - D'un effectif CTS insuffisant pour dédier un cadre à cette mission
 - D'une capacité financière de la fédération trop réduite pour dégager les moyens nécessaires pour mettre en place un projet de développement ambitieux incluant la création de nouveaux emplois durables dont ESQ

Ressources

- ✓ États généraux de la filière aquatique : <https://www.sports.gouv.fr/etats-generaux-de-l-encadrement-et-de-la-surveillance-dans-la-filiere-aquatique-1663>
- ✓ CIAA : <https://www.cia-aquatiques.fr/>
- ✓ MFT Jeunes plongeurs : progression d'apprentissage des jeunes <https://plongee.ffessm.fr/jeunes-plongeurs>
- ✓ Cours apnée jeunes : <https://apnee.ffessm.fr/actualites/apnee-et-jeunes>
- ✓ Poulpe/crevettes et dauphins : <https://apnee.ffessm.fr/les-niveaux-d-apnee>
- ✓ Les différents types de licences : <https://ffessm.fr/nouvelle-licence-ffessm>

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Lancer officiellement l' « École de l'Ô » en 2027
2. Changer la perception et renforcer l'attractivité des activités subaquatiques auprès des jeunes et des familles (intérêt éducatif, environnement et organisation sécurisée)
3. Être reconnu comme acteur majeur des politiques de prévention des noyades chez les jeunes et les « seniors » et de la préparation (aisance aquatique) aux apprentissages des savoirs fondamentaux (savoir nager)
4. Proposer une offre attractive (contenu et tarifs) à destination des plus jeunes (moins de 8 ans) et des familles dans l'objectif de s'ouvrir, capter et fidéliser de nouveaux publics et de renforcer le modèle économique de la fédération, de ses OD et de ses structures membres
5. Fédérer les disciplines autour d'un projet commun et organiser la pratique avec des passerelles entre disciplines subaquatiques
6. Développer les compétences des encadrants en matière d'accueil des plus jeunes
7. Contribuer au changement d'image de la fédération
8. Faire le lien entre l' « École de l'Ô » et les dispositifs « Palmez vers votre bien-être », « Palmez vers votre santé » et « Handisub » pour s'ouvrir aux jeunes souffrant de maladies chroniques (obésité, diabète...) ou d'un handicap
9. Développer la dimension éducative des activités subaquatiques pour une reconnaissance accrue par l'enseignement et le sport scolaire (USEP) du 1^{er} degré

PLAN D'ACTION ET PLANIFICATION SUR 4 ANS

PROMOTION

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Valider le nom définitif de l'enseigne l' « École de l'Ô » et déposer celle-ci à l'INPI (2026)
- ✓ Mobiliser nos sportifs égyptes comme « ambassadeur » de l' « École de l'Ô » (2026 – 2027)
- ✓ Animer une rubrique dédiée à l' « École de l'Ô » dans la revue fédérale Subaqua en version papier et digitalisée (2027)
- ✓ Animer un espace dédié au sein du stand fédéral et organiser un concours et des séances découverte (piscine) dans le cadre du salon international de la plongée de Paris (2027)
- ✓ Valoriser l' « École de l'Ô » lors des différents événements fédéraux : championnat de France multidisciplinaire, « Oxyjeunes », championnat national UNSS, opération JAN... (2027)
- ✓ Produire des supports de communication à usage des structures membres

RÉFLEXIONS ET PRODUCTION D'OUTILS

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Identifier une personne ressource capable de piloter le projet en lien avec la transformation organisationnelle et numérique de la fédération (2026)
- ✓ Réfléchir une politique de titre (licence et ATP) adaptée (2026)
- ✓ Produire les contenus d'enseignement, de formation et de certification (technique, sécurité et environnement) dans toutes les disciplines subaquatiques intégrant un socle commun de progression contribuant à l'aisance aquatique et 3 niveaux minimum de spécialisation dans chaque discipline (2026 – 2027)
- ✓ Production et diffusion mallette pédagogique (produit à la vente) à destination de tous les organismes déconcentrés et des structures membres demandeuses (2027)
- ✓ Développer un dispositif de labellisation fédéral « École de l'Ô » (2027 – 2028)

RELATIONS INTER-FÉDÉRALES, AVEC L'ÉTAT ET LES PARTENAIRES

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Maintenir le lien avec le CIAA et la FFN
- ✓ Faire valoir la démarche FFEISSM auprès des autres fédérations aquatiques

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Développer un partenariat spécifique avec un équipementier ou autre (2027)

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DE PRATIQUE

Actions reconductibles tous les ans

- ✓ Assister techniquement les équipementiers pour développer des matériels adaptés et faciliter le développement de la pratique chez les plus jeunes et les « seniors »

FORMATION SPECIFIQUE DES DIRIGEANTS, DES PRATIQUANTS ET DES ENCADRANTS

Actions à créer ou ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Informer les dirigeants et les cadres de l'intérêt d'une « École de l'Ô », des enjeux associés... (2026 – 2027)
- ✓ Former les formateurs de formateurs au dispositif (2027 – 2028)
- ✓ Intégrer aux formations fédérales les apprentissages de l' « École de l'Ô » afin de développer les compétences et les attitudes requises (2027 – 2028)
- ✓ Promouvoir l' « École de l'Ô » dans le cadre des formations aux diplômes d'État de plongée (2027 – 2028)

DEPLOIEMENT TERRITORIAL

Actions ponctuelles et année de réalisation espérée

- ✓ Organiser le forum des organismes déconcentrés de la fédération pour débattre des priorités fédérales et de leur déclinaison territoriale (2025)
- ✓ Identifier et décliner le dispositif dans le projet sportif des OD du territoire (2025 – 2026)
- ✓ Animer et développer le réseau régional des « Écoles de l'Ô » :
 - Identifier un référent régional (2026)
 - Mobiliser les prescripteurs et les cadres experts de la fédération dont les CTS, les formateurs de formateurs et particulièrement les instructeurs régionaux et nationaux pour promouvoir l' « École de l'Ô » auprès des structures membres (2027 – 2028)
 - Évaluer les demandes de labellisation « École de l'Ô » (2028)
 - Accompagner les structures labellisées (2028)
- ✓ S'appuyer (le cas échéant) sur les bases fédérales pour expérimenter et valoriser les « savoir-faire » de la fédération (fonction de « vitrine » à promouvoir) (2028)
- ✓ Orienter prioritairement les subventions du dispositif « PSF – Parts territoriales » (tendre vers + de 10% de la sommes globale allouée à la fédération) (2028)

INDICATEURS

Objectifs ciblés sur la base des scores réalisés en 2024

INDICATEURS DE SUIVI	2024	2025	2026	2027	Cible 2028
Nombre d'ATP « École de l'Ô » délivrés	/				2 000
Nombre de licences enfant délivrées (moins de 12 ans)	4 018				5 500
Nombre de certifications « École de l'Ô » délivrées	/				1 000

BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET PREVISIONNEL	2025	2026	2027	2028
Communication, promotion et production de supports	D : 5 000 €	D : 5 000 €	D : 10 000 €	D : 10 000 €
Participation et organisation évènements dont salon de la plongée et forum des OD 2025	D : 10 000 €	D : 15 000 €	D : 15 000 €	D : 15 000 €
Production « outils »	D : 0 €	D : 10 000 €	D : 40 000 € R : ?	D : 10 000 € R : ?
Évènements	D : 0 €	D : 5 000 €	D : 5 000 €	D : 5 000 €
Influence et relations interfédérales	D : 1 000 €	D : 2 000 €	D : 2 000 €	D : 2 000 €
Formation	D : 0 €	D : 10 000 €	D : 20 000 €	D : 20 000 €
Déploiement territorial	D : 0 €	D : 10 000 €	D : 15 000 €	D : 20 000 €
Masse salariale	D : 29 367 €	D : 29 367 €	D : 29 367 €	D : 29 367 €
Charges patronales	D : 13 908 €	D : 13 908 €	D : 13 908 €	D : 13 908 €
TOTAL	D : 59 275 € R : 0 €	D : 102 275 € R : 0 €	D : 150 275 € R : ? €	D : 125 275 € R : ? €
Subvention ANS demandée	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Appel à projet ANS (production d'une mallette pédagogique)			20 000 €	?